



N°4848

Rabat, le 28/10/2019

APPEL À CANDIDATURES POUR RECRUTEMENT PAR CONTRAT

Un Journaliste Chargé du Produit audiovisuel (H/F)

Poste basé à Rabat

L'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP), Établissement Public à caractère stratégique et Agence de Presse Officielle du Royaume du Maroc emploie près de 600 salariés et dispose de représentations sur l'ensemble du territoire national ainsi que dans les 5 continents. La MAP est une entreprise fortement investie dans les nouvelles technologies et intègre tous les métiers de l'image, de la presse et des médias. Elle diffuse ses produits dans le monde entier en Arabe, Français, Anglais, Espagnol et Amazighe.

En Avril 2018, le législateur marocain confie à la MAP de nouvelles missions et activités ayant pour objectifs de consolider le nouveau statut de la MAP et d'investir le champ des services audiovisuels d'information en continu. Ces dispositions législatives ont été traduites dans le nouvel organigramme de la MAP, entré en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019.

Pour mettre sur pied ce projet d'envergure dans le respect de la ligne éditoriale de l'Agence et en conformité avec la stratégie de la Direction Générale, la MAP recrute Un Journaliste chargé du produit audiovisuel.

Les candidats désirant postuler à ces postes doivent, au plus tard le 14/11/2019 à 16H00 :

- o Renseigner le formulaire de candidature sur le lien http://candidature.map.ma, en précisant la référence de l'appel à candidature.
- o Charger les documents demandés sur le même lien.

FICHE DU POSTE

✓ Mission:

Rattaché au Directeur des Médias, le chargé du produit audiovisuel a pour mission de superviser la production de contenu vidéo couvrant l'actualité nationale et les reportages sur des sujets de société.

✓ Principales activités :

- Participe à la création de la grille des programmes et veille à son respect.
- Prépare les sujets correspondant à la grille.
- Propose à la validation de sa hiérarchie, les interviews à réaliser et les invités à programmer.
- Veille au respect de la ligne éditoriale de la MAP.
- S'assure que les contenus diffusés respectent les normes techniques et éditoriales de l'Agence.

√ Compétences requises

- Parfaite connaissance de l'éthique et de la déontologie des médias.
- Aisance relationnelle et de communication, à tout niveau et capacité d'analyse et de synthèse.

- Aptitude au dialogue, à la concertation et la négociation.
- Aptitude à mobiliser et diriger une équipe.
- Maitrise des normes de création de contenu audiovisuel.
- Maitriser le processus de production de l'information.
- Très bonne connaissance des genres journalistiques.
- Culture télévisuelle et cinématographique.
- Parfaite maitrise de l'Arabe et du Français. L'Anglais serait un atout.
- Sens élevé de l'organisation et capacité d'adaptation rapide.
- Bonne maitrise des outils bureautiques.

CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER:

- Être de nationalité Marocaine.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation à une peine afflictive ou infamante.
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité.
- Ne pas être inscrit au casier central disciplinaire des Administrations Publiques.
- Ne pas avoir bénéficié d'un départ volontaire à la retraite auprès d'une Administration publique, d'un établissement public ou d'une société d'État.
- Avoir une expérience réussie dans le domaine de la presse en général.

DOSSIER DE CANDIDATURE:

- Demande de candidature signée et datée, portant la référence de l'Appel à Candidature.
- Copies des diplômes et des certificats obtenus.
- Curriculum vitae avec une photo récente.
- Copie de ou des attestations de travail justifiant les années d'expérience.
- Une présentation PowerPoint contenant la vision du candidat relative à la réalisation de sa mission.

IMPORTANT:

L'appel à candidature, les listes des candidats convoqués ainsi que les résultats sont publiés sur le site de la MAP : www.map.ma et sur le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma

Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets, non conformes ou parvenus hors délai.

Les candidats retenus à la fin du processus de recrutement doivent fournir les orignaux des documents exigibles par la réglementation en vigueur.

